



COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY

Objet : Enquête publique relative au projet de révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes déléguées de Vaugneray et de Saint-Laurent-de-Vaux valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Vaugneray.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°276/2025 du 29/09/2025, M. le Maire de Vaugneray a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision des PLU des communes déléguées de Vaugneray et de Saint-Laurent-de-Vaux valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Vaugneray

DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 À 8 HEURES 30 AU MERCREDI 3 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES.

Les objectifs de la procédure sont détaillés dans la délibération de prescription en date du 19/02/2024. La procédure est soumise à évaluation environnementale.

La commune de Vaugneray est responsable du projet d'élaboration du PLU de la commune nouvelle de Vaugneray. Elle est représentée par son Maire, M. Daniel JULLIEN.

Le siège administratif est situé 1 place de la Mairie, BP n°1, 69670 Vaugneray

Par décision E25000170/69 du 12/09/2025, Madame la présidente du Tribunal administratif de Lyon, a désigné Madame Claire MORAND en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Gérard GIRIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Vaugneray où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 ;

Le samedi matin de 8 H 30 à 12 H 00 ;

Il sera également consultable sur le site

<https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plu-vaugneray/>

et consultable sur un poste informatique en mairie pendant les heures habituelles d'ouverture. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Vaugneray.

Le public pourra consigner ses observations **du lundi 03/11/2025 à 08h30 au mercredi 03/12/2025 à 18h00** :

Sur un registre papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, disponible pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Vaugneray, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 et le samedi de 8 H 30 à 12 H 00) ;

Ou
En les adressant par courrier postal à l'attention de Madame la commissaire enquêteur, Mairie de Vaugneray, 1 place de la Mairie, BP n°1, 69670 Vaugneray ;

Ou
En les adressant par voie électronique à l'attention de Madame la commissaire enquêteur via l'adresse suivante : **enquete-plu-vaugneray@democratie-active.fr** ;

Ou
Sur le registre dématérialisé à l'adresse

<https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plu-vaugneray/> ;

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vaugneray pour recevoir ses observations, orales et écrites, aux dates et heures suivantes :
Samedi 8 novembre 2025 de 09 H 00 à 12 H 00 ; Vendredi 21 novembre 2025 de 16 H 00 à 18 H 00 ; Mardi 25 novembre 2025 de 09 H 00 à 11 H 00 ;

Toute contribution reçue après l'expiration de l'enquête publique fixée au mercredi 3 décembre 2025 à 18 heures ne sera pas recevable.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Vaugneray et sur le site Internet

<https://www.democratie-active.fr/enquetepublique-plu-vaugneray/>

pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet d'élaboration du PLU de la commune nouvelle de Vaugneray. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation. Le contrôle de légalité de Mme le Préfet sur le Plan Local d'Urbanisme approuvé durera deux mois.

Le Maire
Daniel JULLIEN



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

APPEL À CANDIDATURES

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 69 25 0322 01 : superficie totale : 2 ha 02 a 80 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ANSE (2 ha 02 a 80 ca) - 'PETIT LAINARD' : AS-30. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 69 25 0325 01 : superficie totale : 90 a 15 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcelaire : COURS (90 a 15 ca) - '2870 RTE DE LA BUCHE' : 2620B-1076 - 'LA BUCHE' : 2620B-128-1075-1077-1143. Zonage : N. Occupation : Libre

AS 69 24 5314 01 : superficie totale : 38 a 26 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Maison d'habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE (38 a 26 ca) - 'AUX RIVIERES' : B-1319. Zonage : N. Occupation : Libre

AS 69 25 0321 01 : superficie totale : 40 a 29 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ODENAS (40 a 29 ca) - 'COTEDÉ BROUILLY' : A-764-767. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 69 25 0328 01 : superficie totale : 8 a 77 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Bât. à usage professionnel. Parcellaire : SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE (8 a 77 ca) - '1203 AV DU FÔREZ' : AH-604-608 - 'COLOMBIER' : AH-602. Zonage : U. Occupation : Libre. La vente s'accompagne de la reprise en location des parcelles AH 425,805 partie 806 soit environ 1ha89a30ca et de la reprise du matériel d'exploitation estimé à 45 000 €.

AS 69 25 0319 01 : superficie totale : 4 ha 04 a 86 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : JOUX (4 ha 04 a 86 ca) - 'VERMARE SUD' : AE-66-68-69-118-180-181-182. Zonage : A. Occupation : Occupé sur les parcelles de pré.

Pour la location de biens à vocation agricole.
Publication effectuée en application des articles L.141-1, II, 4° du Code rural et de la pêche maritime (intermédiation locative). La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose de mettre en location les biens fonciers ci-dessous désignés :

IL 69 25 0021 01 : superficie totale : 1 ha 89 a 30 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcelaire : SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE (1 ha 89 a 30 ca) - 'BOISDU JOUR' : AH-425-805-806. Zonage : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **21/11/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction69@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 18 avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY - Mail : direction69@safer-aura.fr

L'ART DU VIETNAM

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 octobre 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DENOMINATION : L'ART DU VIETNAM

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE : 5 avenue Jean Cagne Cagne 69200 Vénissieux

Objet : Entretien corporel, relaxation et soins traditionnels vietnamiens du corps sans finalité médicale, relaxation et soins de beauté, réflexologie.

DUREE : 99 ans

PRESIDENTE : Madame Nguyen Thi Thuy Linh, 5 avenue Jean Cagne 69200 Vénissieux

Cessions actions : agrément

Admission aux assemblées et droit au vote : chaque associé a droit de participer aux décisions collectives par lui-même, ou par un mandataire ; chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation : RCS de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître LABA-QUERE, Notaire à BOURG EN BRESSE (01000), le 14 octobre 2025 a été constituée la société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LES RANDONNEURS**

FORME : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.

CAPITAL SOCIAL : 500,00 euros.

SIEGE SOCIAL : FONTAINES-SAINT-MARTIN (69270), 220 rue des Fours.

OBJET SOCIAL : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation.

GERANTS : Monsieur Olivier D'ATTOMA, demeurant à FONTAINES-SAINT-MARTIN (69270) 220 rue des fours, et Madame Stéphanie MORENO, demeurant à FONTAINES-SAINT-MARTIN (69270) 220 rue des fours, nommés pour une durée illimitée, leur vie durant.

IMMATRICULATION : au RCS de LYON.

SCI HERMELLIN

Société civile immobilière

au capital de 1 500,00 €

Siège social : 17 rue Saint-Antoine

69003 LYON,

SIREN 513 216 697 (RCS de LYON)

Modification des dirigeants

Aux termes d'un acte de donation-partage reçu par Maître Alice SOWA-VEROT, notaire à FIRMINY, le 31 octobre 2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur Patrick HERMELLIN de ses fonctions de gérant à compter du 31 octobre 2025.

Madame Françoise HERMELLIN née BODET et Monsieur Olivier HERMELLIN demeurent co-gérants de la société.

Mention sera faite au RCS de LYON.

Pour avis,

La gérance.

EMO

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 54, Cours du Docteur Long

69003 LYON

804 970 465 RCS LYON

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 15/10/2025, l'Associée Unique a décidé

- de transférer le siège social du 54, Cours du Docteur Long, 69003 LYON au 28, Rue des Iris 69630 CHAPONOST à compter du 15/10/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

A.V. BIO

société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 78 rue du Ribouillon, 69430

QUINCIE EN BEAUJOLAIS

908 006 489 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

Dissolution par TUP

La société A.V.BIO a été dissoute par déclaration en date du 17/10/2025 à effet au 31/12/2024 réalisée par la SCiC AGAMY VIGNOBLE au capital de 36 000 € domicilié 78 rue du Ribouillon, 69430 QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS, immatriculée 832707509 au RCS DE VILLEFRANCHE TARARE. Cette déclaration de dissolution sera déposée au GREFFE DU TRIBUNAL DE VILLEFRANCHE TARARE - Conformément aux dispositions de l'article 1845-5, alinéa 3, du Code Civil, les créanciers de la société A.V. BIO peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. A l'issue de ce délai, le patrimoine de la société A.V. BIO sera transmis à la société AGAMY VIGNOBLE, associé unique, qui reprendra tous ses droits et obligations, les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Villefranche-Tarare.

EARL DE LA MEZERINE

Exploitation agricole à responsabilité

limitée

Société civile au capital de 105 925.07 €

siège social: 574 Route de Saint Etienne

69220 CHARENTAY

323 267 096 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

Cessation des fonctions de

gérance

L'AGE du 1er octobre 2025 a décidé :

- La cessation des fonctions de gérant de M. Vincent HEINTZ au 30 septembre 2025.

Inscription modificative au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE.

Pour avis, la gérance

ANNONCES LÉGALES

Vos publications
en quelques clics !
Simple, rapide, efficace



Particuliers
et professionnels

Si vous avez besoin de publier une annonce légale, vous pouvez obtenir un devis et/ou une attestation de parution pour réaliser vos démarches.
Rendez-vous 24 h / 24 h sur notre site sécurisé :
<https://infoagri69.fr>
et laissez-vous guider.

RENSEIGNEMENTS
ANNONCES LÉGALES :

06 09 88 11 33

À noter

SMHAR / Les réseaux collectifs commenceront normalement à être fermés le 14 novembre.

Dates de fermeture des réseaux collectifs d'irrigation

Est lyonnais	Le 14 novembre 2025
Sud-Est lyonnais	Le 14 novembre 2025
Plaine des Chères	Le 28 novembre 2025
Millery – Mornant	Fermeture le 28 novembre 2025, SAUF antenne Crémère et Soucieu Messimy : fermeture le 14 novembre 2025 (voir information sur courrier bulletin réponse pour les concernés), Une réouverture est prévue mi-février 2026 si la météo le permet. En cas contraire, la réouverture aura lieu le 1 ^{er} mars 2026.

Ces dates sont prévisionnelles. Elles peuvent être modifiées en cas de vague de froid (gelées persistantes sur plusieurs jours). le réseau sera alors vidangé **sans** **préavis**.

Rappels importants pour préserver les installations :

- **Fermer le volant central de la borne** afin de déclencher la vidange automatique de la borne permettant la mise hors gel du fût.
- Débrancher ou purger vos installations personnelles, de manière à permettre la vidange automatique des bornes et éviter le gel des compteurs et mettre en place un bouchon sur la sortie.

En cas de non-respect de cette consigne, les frais de réparation suite au gel seraient à votre charge.

- Mettre hors gel vos vannes secondaires.
- Bien verrouiller les capots de protection des compteurs et signaler toute anomalie.
- Pour les branchements particuliers : effectuer la mise hors gel de votre branchement en fermant le robinet d'arrêt avant compteur et en effectuant la vidange de vos installations et procéder au nettoyage du filtre.
- Si vous utilisez votre sortie, pensez à fermer le volant central après chaque irrigation, ainsi que toutes les installations post-borne présentes sur la borne. ■

+ **EN SAVOIR PLUS** www.smhar.fr

LES MÉDIAS
DES TERRITOIRES



ENQUÊTE DE SATISFACTION
CONCERNANT LA DISTRIBUTION
DE VOTRE JOURNAL AGRICOLE

> Vous ne recevez pas votre journal le **JEUDI** ou le **VENDREDI** :
flashez ce QR code ou rendez-vous sur : qrco.de/agri-abo pour **NOUS LE SIGNALER**.



Flashez-moi !